



# Réglementation niveau 2 et 3

04/02/2020

# Sommaire

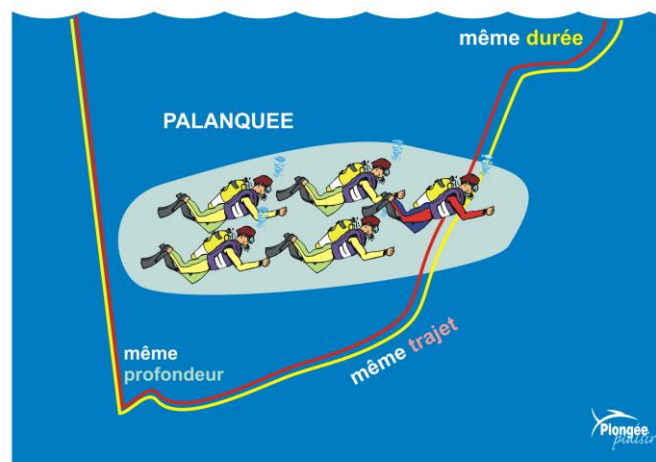
- Le Code du Sport
- La FFESSM
- Les Niveaux 2 et 3
- Les Responsabilités
- Les Documents
- Les E.P.I.
- Le Comportement du Plongeur

# Le Code du Sport

- Régit la plongée en France pour :
  - La plongée à l'air
  - La plongée aux mélanges (Nitrox, Trimix)
- Arrêté du 06 avril 2012 (JO du 17 avril 2012) [Code du Sport](#)
- Définit les règles et les notions pour (Directeur de plongée, Guide de Palanquée, Matériel obligatoire et de sécurité, Espaces d'Evolution, Prérogatives,...)

# Le Code du Sport

- Définition d'une Palanquée :
  - Ensemble de plongeurs qui effectue une plongée présentant les mêmes caractéristiques de durée, de profondeur et de trajet.



- Directeur de Plongée :
  - Détermine les palanquées et fixe les paramètres de chaque palanquée.
  - Il peut étendre ou restreindre les prérogatives de chaque plongeur sous sa responsabilité.

# Matériel obligatoire

## Tous Plongeurs

- Chaque bouteille est muni d'un manomètre ou d'un système équivalent permettant d'indiquer la pression au cours de la plongée.
- En milieu naturel, chaque plongeur équipé d'un appareil à circuit ouvert est muni d'un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface et de s'y maintenir.

## Plongeurs N2 et N3

En milieu naturel, chaque plongeur encadré au-delà de 20 mètres et chaque plongeur en autonomie est muni :

- d'un équipement de plongée permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout.
- d'équipements permettant de contrôler les caractéristiques personnelles de sa plongée et de sa remontée.
- d'un parachute de palier (1 par palanquée).

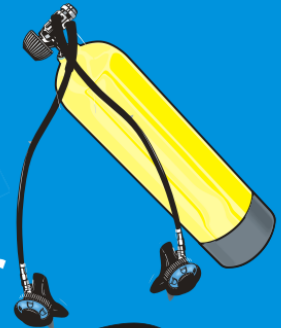
# Matériel obligatoire

EQUIPEMENT MINIMAL EN AUTONOMIE  
OU POUR LES PLONGEES  
ENCADREES AU-DELÀ DE 20 M

Plongée  
plaisir



1. Gilet
2. Instruments
3. Deux sources d'air
4. Manomètre
5. Parachute de palier  
(1 par palanquée)



# CdS : Matériel de Secours (N3)

- Un moyen de communication permettant de prévenir les secours. (VHF sur embarcation en mer)
- Eau douce potable
- Un ballon auto-remplisseur à valve unidirectionnelle (BAVU) avec sac de réserve d'oxygène et trois masques (grand, moyen, petit), un masque à haute concentration.
- Un ensemble d'oxygénothérapie médicale normobare avec manodétendeur, débit-litre et tuyau de raccordement
- Une couverture isothermique.
- Des fiches d'évacuation
- Plan de secours

# CdS : Matériel de Secours (N3)

- Une bouteille d'air de secours équipée de son détendeur.
- Un moyen de rappeler les plongeurs lorsque la plongée se déroule en milieu naturel au départ d'une embarcation.
- Une tablette de notation immergeable.
- En milieu naturel, au-delà de 6m, un jeu de tables de décompression.
- Pavillon Alpha ou feu rouge/blanc/rouge de nuit
- Fiche de sécurité
- Une trousse de secours.

# CdS : Matériel de Secours (N3)

## MATERIEL DE SECURITE Présentation schématique

**1** Moyen permettant de prévenir les secours (VHF obligatoire en mer, tél.)

**2** Eau douce potable

**3** BAVU + 3 masques (grand, moyen, petit) + masque à haute concentration

**4** Réserve d'oxygène, manodétendeur et tuyau de raccordement

**5** Couverture isothermique

**6** Fiches d'évacuation de plongeur

**7** Plan de secours

**8** Bouteille de secours

**9** Moyen de rappel des plongeurs

**10** Tablette de notation immergeable

**11** Un jeu de tables de décompression

**12** Pavillon Alpha Nuit : R/B/R

**13** Fiche de sécurité (feuille de palanquée)

**14** trousse de secours

**15**

**16**

**70**

En milieu naturel, au-delà de 6m

Plongée plaisir

# Les Blocs

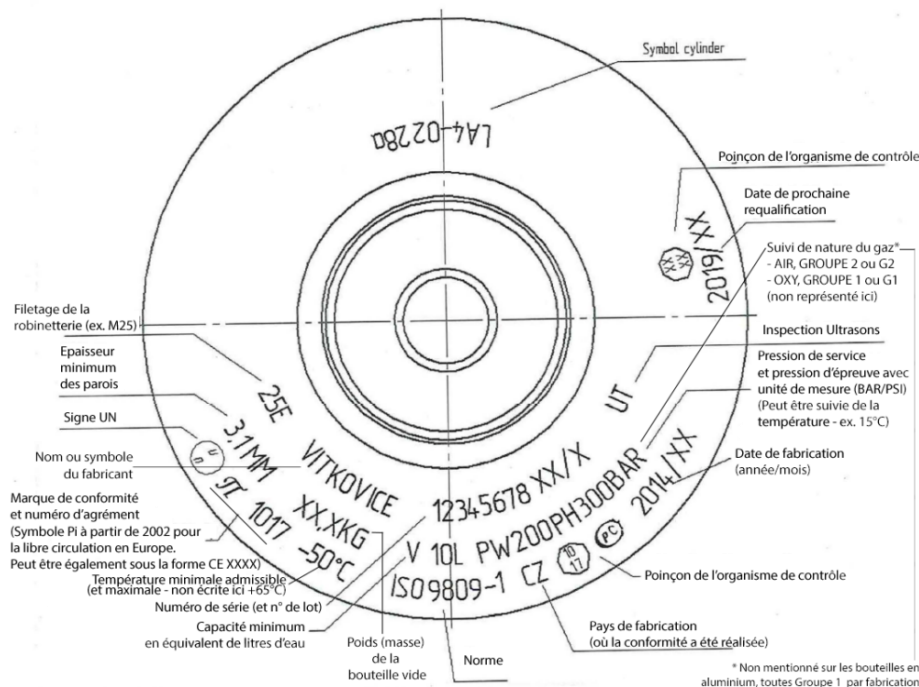
- Réglementation
  - Règlements UE
  - Loi française : arrêté du 20/11/2017
- Généralités
  - Nature : Acier ou Alu (Carbone mais rare)
  - Volume : 7 à 18 litres (12l court, 12l long et 15 litres).



# Les Blocs

- Inscriptions obligatoires

- Marque d'identité : fabricant, pays, date de fabrication, numéro de série, pression d'épreuve, volume interne, marquage européen.
- Marque de service : nature du gaz, pression de service (gonflage), date de dernière épreuve (requalification).



D'après la notice du fabricant VITKOVITCE, plongée plaisir

# Les Blocs

- Inspection et Requalification

	Inspection Périodique	Requalification
Cas Général	1 an	2 ans
Régime TIV Technicien en Inspection Visuelle	1 an	6 ans



# La FFESSM

- Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Créée en 1948 (nom actuel en 1955)
- Siège : 24, Quai de Rive-Neuve à Marseille
- Président actuel : Jean-Louis Blanchard
- Membre fondateur en 1959 de la CMAS





# La FFESSM

- 15 commissions : gérer les activités relevant de leur discipline (formations, stages, examens, compétitions,...)
  - ✓ Apnée et Randonnée subaquatique
  - ✓ Hockey subaquatique
  - ✓ Nage avec palmes
  - ✓ Nage en eau vive
  - ✓ Orientation subaquatique
  - ✓ Pêche sous-marine
  - ✓ Plongée Sportive en Piscine
  - ✓ Tir sur Cible subaquatique
  - ✓ Technique
  - ✓ Archéologie subaquatique
  - ✓ Audiovisuelle
  - ✓ Environnement et Biologie
  - ✓ Plongée souterraine
  - ✓ Médicale et de Prévention
  - ✓ Juridique

# Le Niveau 2

- Conditions de candidature :
  - Licence FFESSM en cours de validité
  - Titulaire du Niveau 1 ou équivalent et avoir réalisé 4 plongées en milieu naturel
  - 16 ans minimum le jour de la délivrance
  - Certificat médical d'absence de contre-indication daté de moins d'1 an

# Le Niveau 2

DP obligatoire

## PRÉROGATIVES NIVEAU 2



PA20  
0 à 20 m



Niveau 2 majeurs  
en autonomie  
(PA-20)

1. Gilet ou bouée
2. Instruments
3. Deux sources d'air
4. Manomètre
5. Parachute de palier  
(1 par palanquée)

PE40  
0 à 40 m



Niveau 2  
(PE-40)

Niveau 4 (P4)  
Guide de  
Palanquée (GP)  
ou E3

Plongée  
plaisir



FFESSI  
FÉDÉRATION FRANÇAISE  
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS



# Le Niveau 2

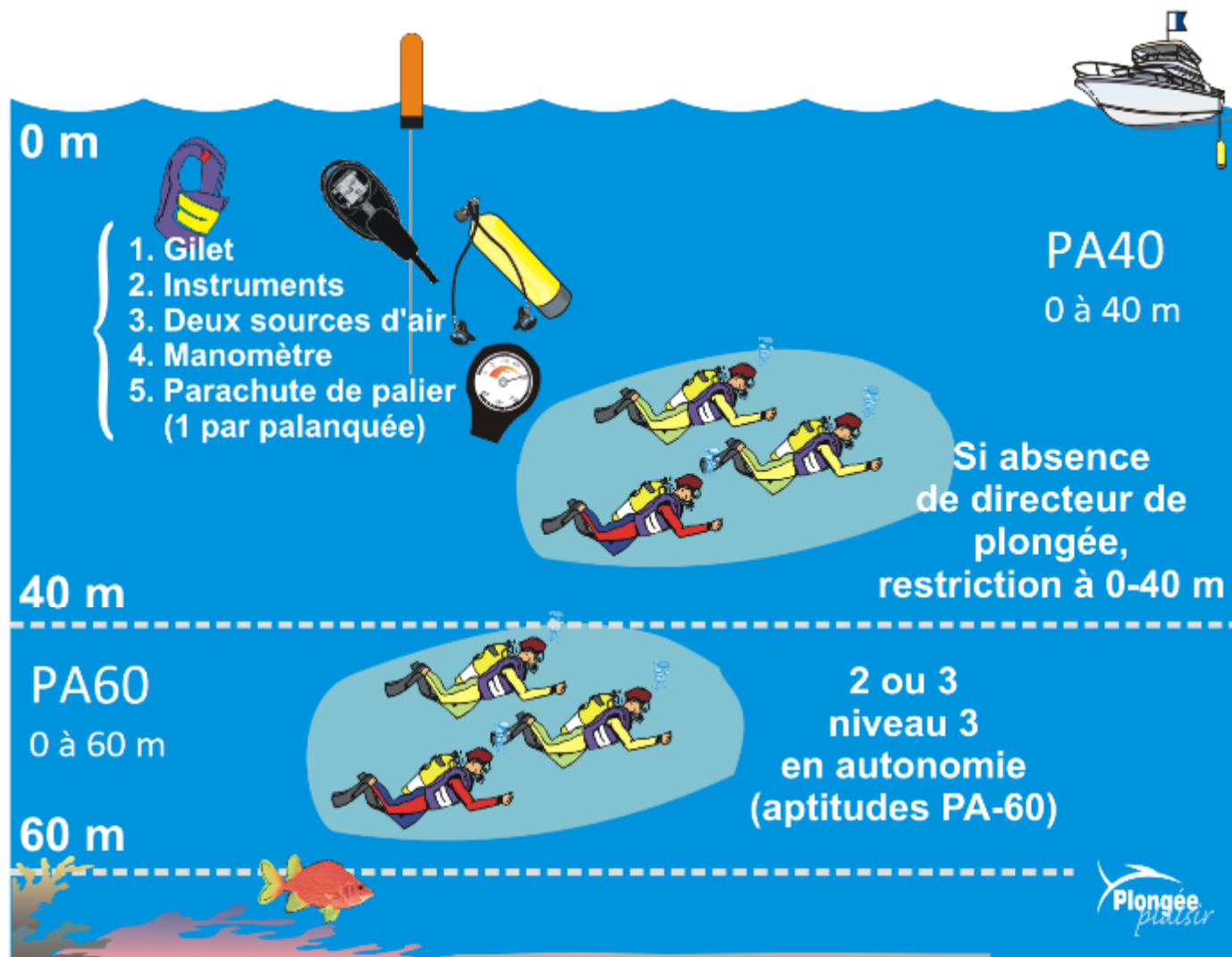
- Le DP fixe :
  - Le site.
  - Les paramètres. (prof. max, temps, palier max, retour,...)
- Les plongeurs N2 autonomes :
  - La gestion de la plongée. (Planification, trajet, sécurité, consommation, remontée, palier,...)
  - La co-responsabilité de la palanquée.

# Le Niveau 3

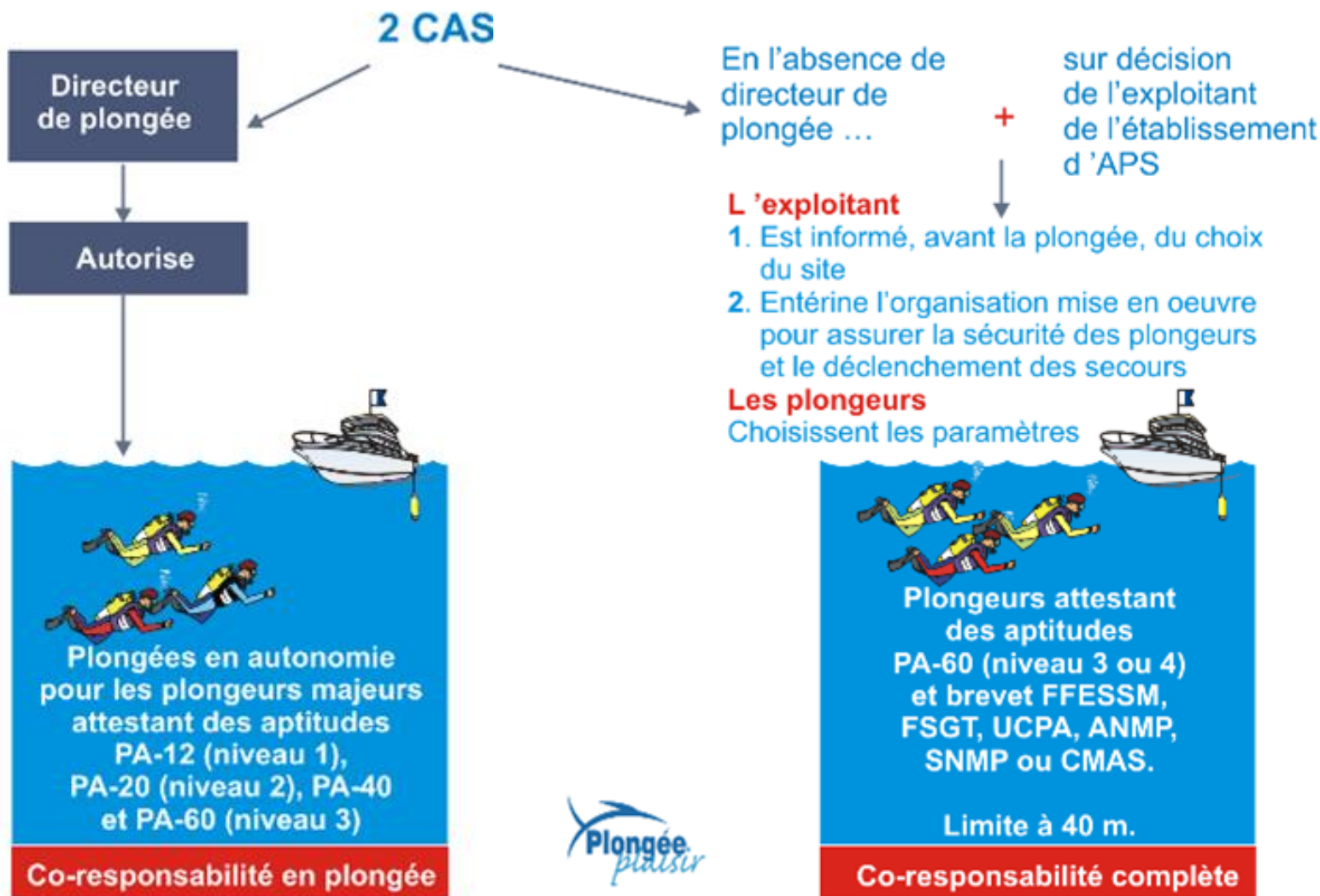
- Conditions de candidature :
  - Licence FFESSM en cours de validité.
  - Titulaire du Niveau 2 ou équivalent.
  - Être âgé de 18 ans minimum à la date de délivrance.
  - Présenter un certificat médical d'absence de contre-indication daté de moins d'1 an.
  - Être titulaire du RIFA Plongée.



# Le Niveau 3



# Niveaux 3



# Autres réglementations

- Réglementations spécifiques
  - Par pays
  - Par zone
  - Par site
- Bateau
  - Code maritime
  - Armement spécifique d'un bateau de plongée

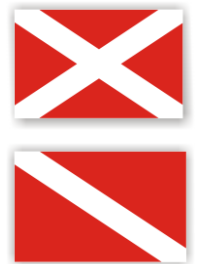
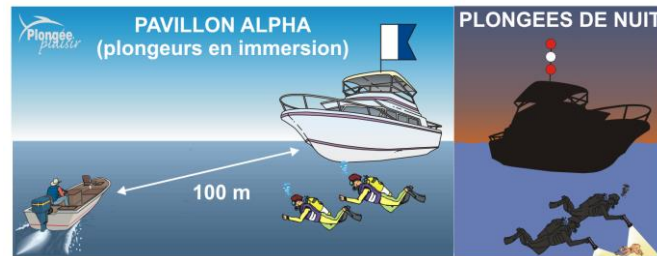
# Autres réglementations

## Armement spécifique d'un bateau de plongée

- Chaque personne embarquée doit disposer d'un équipement individuel de flottabilité



- Pavillon Alpha et feux de nuit



- Un dispositif permettant le rangement et l'arrimage aisés du matériel



# Les Responsabilités

- Responsabilité Civile :
  - est définie par le Code Civil.
  - est l'obligation de réparer les dommages causés à autrui.
- Responsabilité Pénale :
  - est définie par le Code Pénal.
  - est l'obligation de répondre des infractions commises et de subir la peine prévue.

# Les Responsabilités

- Co-responsabilité
  - Responsabilité commune entre plusieurs personnes qui partagent un engagement
  - Autonomie
- Obligation de moyens
  - Prudence et sécurité
  - N'est pas obligatoire mais doit être fait

# Documents : La Licence Fédérale

- 2 types : Loisir ou Compétition
- Validité : 15/09 au 31/12 de l'année suivante
- Permet de participer aux activités/compétitions de la FFESSM
- Permet de suivre les formations de la FFESSM
- Assurance Responsabilité Civile
- Permis Chasse/Pêche Sous-Marine (16 ans)
- Avantages commerciaux (Salon, Subaqua, magasins...)



# Documents : La Licence Fédérale

- Cabinet Lafont

[www.assurdiving.com](http://www.assurdiving.com)



- DAN Europe

[www.daneurope.org](http://www.daneurope.org)



# Documents : Le Certificat Médical

**PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre  
APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres**

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

**DISPOSITIF 1 AN**

**PRATIQUANT DE  
MOINS DE 14 ANS**

**PRATIQUANT DE  
14 ANS ET PLUS**

**CACI par tout médecin**

Le médecin a à sa disposition  
un certificat médical de référence  
(annexe III-1-3 du règlement médical) :  
**<http://medical.ffessm.fr>**

Le médecin peut se référer aux fiches  
conseils de la Commission Médicale  
et de Prévention FFESSM :  
**<http://medical.ffessm.fr>**

# Documents : Pour pouvoir plonger

- Carte de Niveau
- Certificat Médical d'Absence de Contre Indication (CACI) daté de moins d'1 an
- Carnet de Plongée
- Licence
  
- Pour information uniquement :  
Assurance individuelle (dans certains pays)

# Les E.P.I.

## Equipement de Protection Individuelle

*« Un EPI est un équipement conçu et fabriqué pour être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques pour sa santé ou sa sécurité »*



# Le Comportement du Plongeur



## CHARTRE INTERNATIONALE DU PLONGEUR RESPONSABLE

### CETTE CHARTE EST UN GUIDE

*Ses propositions doivent être envisagées au cas par cas, tant les sites de plongée, les situations diffèrent d'un lieu à l'autre. Son objet est de pousser chacun à s'interroger, et à mettre en place les conditions de plongée optimales pour une préservation et un partage équitable des richesses de la mer.*



### PREPAREZ VOTRE VOYAGE

Les centres de plongée n'offrent pas tous les mêmes prestations. **Certains s'efforcent de protéger l'environnement et de partager plus équitablement les ressources naturelles avec les habitants du pays d'accueil.** Cela leur coûte cher, vous coûte plus cher, mais, ensemble, vous contribuerez à la protection du milieu que vous aimez.



**Choisissez une agence** de voyage qui adhère à une charte éthique.



**Privilégiez les Centres de Plongée Responsables** qui sont concernés par la protection des fonds marins.



**Renseignez-vous sur les écosystèmes marins** que vous allez découvrir, sur **les habitants** du pays qui vous accueille.

# Le Comportement du Plongeur



## AVANT LA PLONGÉE

# 2



- Remettez-vous en forme, **entraînez-vous à gérer votre flotabilité** : poumon-ballast, stab, lestage optimal.



- **Informez-vous sur le site de plongée** que vous allez découvrir, cela rendra votre plongée bien plus riche.

- **Demandez une projection-présentation** de l'écosystème à votre centre de plongée.



- **Demandez la liste des espèces menacées**, la liste des espèces protégées, les réglementations les concernant.



- **Renseignez-vous sur les actions** menées par le centre de plongée pour la protection du milieu.

# Le Comportement du Plongeur



## SUR LE BATEAU

# 3

- Ne jetez rien par dessus bord.



- Refusez les assiettes et gobelets en plastique jetable.



- Demandez l'installations de **poubelles sur le pont**.
- **Veillez à bien fixer** détendeurs de secours et manomètres pour qu'ils ne s'accrochent pas.



- Choisissez **des palmes courtes**, peu agressives.

# Le Comportement du Plongeur

 **EN PLONGEE** 4

 **2 Kg**

- Dès la mise à l'eau, pensez à **vérifiez votre lestage**.
- Pensez à **palmer doucement**. 
- **Evitez le contact** avec les plantes et animaux fixés.



- **Ne prélevez rien**, sauf des images 
- **Ne harcelez pas** les animaux.



- **Ne nourrissez pas** les poissons.

# Le Comportement du Plongeur

## APRES LA PLONGEE



- **Economisez** l'eau douce. C'est le bien le plus précieux.
- Demandez des installations qui **évitent** le **gaspillage d'eau** douce.

## AGISSEZ EN CITOYEN RESPONSABLE



- N'achetez **pas de souvenirs arrachés à la mer** : dent de requin, carapace de tortue, coquillages...



- **Boycottez les restaurants** qui servent de la soupe d'ailerons de requin, des tortues, des cétacés ou des poissons capturés à la dynamite ou au cyanure.



- Demandez aux restaurateurs **comment sont pêchés** les produits de la mer.

# Le Comportement du Plongeur



# Quid de la réglementation hors club / hors France

- Respectez vos prérogatives
- Respectez la réglementation locale/internationale
- C'est votre responsabilité
- C'est votre sécurité...

# Liens utiles

- [www.ffesm.fr](http://www.ffesm.fr)
- [www.cmas.org/en](http://www.cmas.org/en)
- [www.longitude181.org](http://www.longitude181.org)
- [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)
- [www.plongee-plaisir.com/fr/reglementation-sources](http://www.plongee-plaisir.com/fr/reglementation-sources)
- [www.csagmetz.fr](http://www.csagmetz.fr)
- [www.youtube.com/UCPAOfficiel](http://www.youtube.com/UCPAOfficiel)

**En cas de question n'hésitez pas à me  
contacter : [martial.geoffrois@gmail.com](mailto:martial.geoffrois@gmail.com)**